N° 111. Mercredi 11 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 10 *mai*.

... par arrêté du 9 de ce mois, n° 8, a nommé adju... S. A. R. le prince d'Orange, M. le comte J. M. van ..., capitaine du 1er régiment de lanciers.

... on a célébré, de la manière accoutumée en cette rési... le 32e anniversaire de naissance de S. A. R. madame la ... Albert de Prusse, née princesse Marianne des Pays ... les bâtimens publics ont été pavoisés, des drapeaux ..., aux croisées dans les principales rues de la ville, le ... s'est fait entendre à intervalles pendant toute la journée ... une grande parade, de toutes les troupes de la gar...

... la motion faite par M. *Frets*, dans la séance de la ... Chambre des Etats-Généraux du 7 de ce mois et le ... d'Adresse dont nous avons fait mention hier :

MOTION.

... plainte des armateurs de la grande pêche hollandaise au ... entraves apportées en Belgique à l'importation des pro... de cette pêche, rencontrerait assurément parmi nous une ... plus unanime et plus prononcée, si les réclamans n'a... exprimé le désir de voir prendre des mesures de re... contre les produits de la Belgique, comme si des repré... eussent l'unique et meilleur moyen pour faire revenir le ... gouvernement belge sur les droits élevés, équivalant à des lois ..., dont il a frappé récemment les produits de notre ... pêche.

... crois que nos négocians craignent trop les droits élevés qui ... atteindre leur commerce avec la Belgique, pour ne ... contraires au système de représailles qui tendraient ... protéger l'importation chez nous à l'instar de ce qui ... pour nos produits en Belgique. Je laisse là la question de ... s'il s'agit de consulter avant tout à cet égard le point de ... et si ce principe parlerait assez haut pour empêcher ... de la mesure des droits élevés, quoique je doive ... qu'une semblable mesure sur l'importation chez nous de ... étrangers, encourage la plupart du temps la fraude ... profiter au trésor public. Toujours est-il que notre assem... donnera la préférence, je pense, à des droits modérés, en ... en cela les principes d'une bonne économie politique; ... semble d'ailleurs que c'est parce qu'on nous a de... d'user de représailles envers la Belgique, que les requê... des armateurs n'ont pas été transmises au ministre des ..., ainsi que l'avait proposé un de nos membres. Cepen... nous reconnaissons tous sans doute que ces plaintes sont ..., car notre sympathie à ce sujet résulte de notre patrio...

... donc proposer à Vos Nobles Puissances, de présenter au ... Adresse, par laquelle nous recommanderions respectueu... à S. M. les intérêts de nos grandes pêches, en la sup... de protéger ces intérêts, soit par des négociations diplo... avec la Belgique, soit par des moyens d'encouragement ... secours à accorder à nos pêches, comme Sa Majesté le ... convenable dans sa sagesse.

... soumets ma proposition au jugement de Vos Nobles Puis..., et j'espère que, par cette Adresse, telle qu'elle est con... je n'aurai blessé aucun intérêt particulier, et n'aurai par ... pas à craindre de voir échouer une démarche dictée ... meilleures intentions.

« Sire,

... Seconde Chambre des Etats-Généraux vient d'être infor... danger qui menace nos grandes pêches : Il s'agit d'un ... exorbitant imposé en Belgique sur les produits de ces pê... qui par là y sont pour ainsi dire prohibés. Nous avouons la ... de la plainte, sans toutefois partager le désir des récla... qu'il soit pris chez nous des mesures de représailles sur les ... de la Belgique. Cependant, nous avons cru pouvoir et ... recommander à Votre Majesté les intérêts de nos grandes ... et en général ceux de notre navigation maritime, parce ... espérons un bon résultat des négociations que Votre ... daignerait faire ouvrir à ce sujet avec le gouvernement ... pays. Nous ne craignons de la part de la Belgique ni ... ni envie, sentimens que nous ne professons pas non plus ... égard. Nous avons trop bonne opinion de l'équité qui ... le gouvernement belge, qui d'ailleurs comprendra avec ..., même après une séparation politique, il existe réci... des intérêts qu'il ne faut pas compromettre par une ... animosité au profit des nations plus grandes et plus ... Nous osons donc espérer qu'on écoutera la voix que ... Majesté, dans sa sagesse, voudrait bien faire entendre au ... gouvernement de la Belgique.

... nous abstiendrons par respect d'insister davantage et ... détail sur l'importance que cette affaire présente pour ... pays. »

... deux nouvelles correspondances du *Handels-* ... sur le dernier séjour de S. M. le roi à Tilbourg :

« Tilbourg, le 7 mai.

... a posé, cette après-midi à cinq heures, la première ... de la caserne qui se bâtit ici à ses frais dans la section ... Cette solennité a eu lieu en présence du bourg... de la ville, de la garde communale active ayant en tête ... de musique composé d'habitans de Tilbourg, des trois ... avec leurs insignes, des artilleurs cantonnés ici et d'un ... concours de population tant de la localité que des en... Le roi fut accueilli sur les lieux, sous un berceau de..., aux cris mille fois répétés de *Vive le roi!* pendant qu'une vingtaine de jeunes filles, ... vêtues de blanc, jonchaient de fleurs les pas de S. M. L'autorité locale se trouvait en corps au pied de l'arc de triomphe, et M. le bourg-mestre adressa à S. M. une harangue qui fut couverte par les cris d'enthousiasme de la multitude. S. M., après avoir salué les habitans de la manière la plus affectueuse, est revenue à son palais, et a vu défiler la garde communale, les confréries et les artilleurs.

» Tilbourg, le 8 mai.

» S. M. a quitté notre ville, cette nuit vers 2 heures, se ren-dant, par le Moerdyk, à La Haye.

» On apprend que notre bourgmestre a reçu de S. M. une somme de cinq cents florins pour être transmise à l'administra-tion locale d'Hilvarenbeek chargée de la distribuer aux victimes de l'incendie du 30 avril, afin de pourvoir ainsi aux premiers besoins de ces malheureux. »

LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange ont honoré hier au soir de leur présence les exercices de M. Ponsole, l'intré-pide dompteur d'animaux sauvages. LL. AA. RR. se sont rendues ensuite au cirque de MM. Tourniaire.

LL. AA. RR. le prince Henri et la princesse Sophie des Pays-Bas, accompagnés de LL. AA. RR. les enfans de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas ont honoré d'une visite M. Bertolotto pour voir travailler les Puces Industrieuses.

— On mande de Rotterdam que S. A. le duc Bernard de Saxe-Weimar, lieutenant-général au service des Pays-Bas s'est em-barqué vendredi dernier pour Londres où se trouve madame la duchesse.

— Parmi les nominations faites par le gouverneur-général et publiées par le *Javasche Courant* du 20 au 29 décembre, on remarque les suivantes : Ont été nommés : directeur des cultures M. G. L. Baud jusqu'alors résident de Samarang; assistant-rési-dent de Pontianak, M. C. F. Boudriot, ont obtenu démission honorable, avec traitement d'attente M. W. Hamme, assistant résident de Pontianak et M. J. M. de Brauw de ses fonctions de lieutenant-adjudant du 3e bataillon d'infanterie.

Suite des promotions, dont la 1re partie se trouve dans notre n° d'hier :

III. *Dans la cavalerie.*

Dans l'état-major : Le colonel F. J. baron de Gagern, actuel-lement commandant du ... régiment de dragons légers est nom-mé commandant de la 1re brigade de cavalerie et chargé en ou-tre du commandement de la province de la Hollande-Septentrio-nale.

1er régiment de grosse cavalerie : Le 1er lieutenant H. F. Hoo-geveen, est promu au grade de chef d'escadron.

2me régiment : Le chef d'escadron du 1er régiment E. Rigney, est nommé chef d'escadron-commandant, et le 1er lieutenant J. M. Castendyk, est promu au grade de chef d'escadron.

3me régiment de dragons légers : Le lieutenant-colonel C. G. van der Slyden, du 1er régiment de lanciers, est nommé com-mandant du régiment; le chef d'escadron-commandant du 2me régiment de grosse cavalerie est promu au grade de major, et les 1ers lieutenans S. van Nouhuis, et A. E. C. de Sturler de Fri-nisberg sont nommés chefs d'escadrons.

4me régiment : Le chef d'escadron-commandant B. van Mer-len est nommé major, les chefs d'escadrons A. A. König et J. J. J. E. Bataerd sont nommés chefs d'escadrons commandans, et le 1er lieutenant W. K. J. van Dedem, est promu au grade de chef d'escadron.

1er régiment de lanciers : Le major W. van Toll, est nommé lieutenant-colonel.

2me régiment : Le 1er lieutenant J. J. H. Mascheck, est promu au grade de chef d'escadron.

Le 1er lieutenant-adjudant est nommé chef d'escadron.

IV. *Dans l'artillerie.*

Près de l'état-major : Les lieutenans-colonels, D. de Boer, et J. W. Sesseler sont nommés colonels, sans augmentation de traitement. Le major A. F. Brade est nommé lieutenant colonel; le capitaine C. T. van Meurs, est promu au grade de major; le capitaine de 3me classe J. N. Colten, est nommé capitaine de 2me cl., et le 1er lieutenant P. H. van der Meulen, est promu au grade de capitaine de 3me classe. Toutes ces nominations ont été faites avec l'injonction expresse que les nouveaux promus doivent con-tinuer les fonctions dont ils étaient chargés jusqu'à présent.

1er régiment d'artillerie : Les capitaines de 1re classe T. Sommer-ton et J. C. van Ryneveld sont nommés majors; les capitaines de 3me classe O. G. G. van der Kun et E. A. Frantzen sont nommés capitaines de 2me classe, et le 1er lieutenant J. A. Leclercq est promu au grade de capitaine de 3me classe.

2me régiment : Le capitaine de 3me classe J. C. Wagner, est promu au grade de capitaine de 2me classe, et les 1ers lieutenans G. Frantzen, P. G. Gallenfels et J. W. Blanken, sont promus au grade de capitaines de 3me classe.

3me régiment : Le capitaine de 3me classe J. Doorman, est nommé capitaine de 2me classe et les 1ers lieutenans O. W. Go-bius, et A. H. Dryfhout sont promus au grade de capitaines de 3me classe.

Dans l'artillerie à cheval : le 1er lieutenant M. G. van Raaden, est promu au grade de capitaine.

Le capitaine d'artillerie et adjudant de S. A. R. le prince Fré-déric des Pays-Bas, E. van Loben Sels, est promu au grade de major, il est déchargé de ses fonctions d'officier d'ordonnance.

Les capitaines de 1re classe P. R. van der Beek et H. J. W. Pis-suisse sont nommés majors, dans l'état-major provincial du Lim-bourg. Le 1er lieutenant du 4me régiment ... van der Zee est promu au grade de capitaine.

— On mande de Rotterdam, le 6 mai : Aujourd'hui est arrivé ici le colonel F. de Stuers, gouverneur des Moluques. On sait que c'est cet officier supérieur qui, lors de la perte du pyros-caphe *Guillaume I*, sur les récifs de Lucipara, a si heureusement contribué, par sa prudence et par sa fermeté, à la délivrance de ses co-naufragés obligés de séjourner pendant un mois sur ces rochers déserts.

— La société anglaise et étrangère de la Bible a tenu sa 38e séance anniversaire. Les recettes de l'année se sont élevées à 95,095 liv. st. 4 sh. 8 d. Pendant l'année, la société a distribué 915,551 exemplaires de la Bible. Depuis sa fondation, elle en a distribué 14,000,000 exemplaires. (Sun.)

— Les habitans de Sange et de Vaumarens (Suisse) ont res-senti le 28 avril, à sept heures un quart du matin, deux fortes secousses de tremblement de terre. Les eaux du lac ont été agi-tées comme des vagues. La commotion paraît avoir eu lieu du Sud au Nord.

— L'aéronaute Cosmachi a fait une ascension à Turin pendant les fêtes du mariage du duc de Savoie. Après avoir long-temps plané dans les airs, il est descendu au village de Montcalier. Des soldats, étonnés de cette apparition, se sont rués sur l'infortuné Cosmachi, le prenant sans doute pour quelque ange déchu, ils l'ont battu et laissé comme mort sur la place. L'aérostat, estimé à 18,000 fr., a été mis en pièces. Le roi de Sardaigne a rendu res-ponsable du dommage tout le régiment auquel appartenaient ces vandales.

— Nous avons lu, dans un journal de New-York, cet étrange article :

« Le colonel ***, de l'armée régulière, et le capitaine***, de la milice, doivent se battre en duel demain ou après-demain au plus tard. Nous supplions la police de ne point intervenir. Si ces braves gens pouvaient faire coup double et rester tous deux sur la place, ce serait un grand bonheur pour la société. »

— La *Gazette de Lausanne* rapporte qu'un enfant de 6 ans, des environs de Chambéry, s'amusant près d'un roc coupé à pic, tomba, et d'un seul saut franchit une distance perpendiculaire de 162 pieds : il rencontra sur ce point des branches qui, en faisant ressort, le précipitèrent à 91 pieds plus bas, où il fut re-trouvé une demi-heure après sa chute. Et cependant cet enfant est aujourd'hui plein de vie; la fracture d'une cuisse et quelques légères égratignures sont le seul résultat de cet accident.

— On écrit de Breslau, le 24 avril :

« Un tragique événement qui s'est passé au village de Breiers-dorf près de Lignitz a produit ici une vive impression, et excité la compassion générale. Un petit garçon de 13 ans avait volé de l'avoine dans une cour; sur l'ordre du bailli, homme dur et sévère, il fut enfermé dans une cave pour toute une nuit. A dix heures du soir, le garde de nuit entend crier de toutes ses forces : « Au nom de Dieu, faites-moi sortir, il me dévore. » Le garde de nuit se rend près du bailli qui lui dit : « laissez le crier : il ne » veut que sortir. » L'enfant continue à crier de la même ma-nière, le garde nuit se rend deux fois encore auprès du bailli qui reste impitoyable. Mais comme le garde redoutait fort le bailli, il n'eut pas le courage d'avertir le seigneur de la terre. Vers minuit le bruit cessa, après n'avoir fini par être qu'un simple gémissement. Le lendemain on trouva l'enfant mort. La jambe était toute dévorée, la figure horriblement mutilée, etc. La cave dans laquelle on avait enfermé le petit garçon n'avait pas été ouverte depuis 25 ans; les rats s'y étaient augmentés d'une manière innombrable, et avaient fait subir au pauvre enfant cette mort lente et cruelle. Une instruction se poursuit contre le bailli qui a été conduit à la maison d'arrêt de Jauer. »

— On écrit de Londres, qu'il a été soustrait frauduleusement de la succession du marquis de Hertford des inscriptions de ren-tes françaises payables au porteur pour une valeur de près de deux millions de francs (environ 64 mille francs de rente). Les publications nécessaires ont été faites à Paris pour en arrêter la négociation.

— Durant les trois derniers mois, on a découvert à l'adminis-tration de la poste d'Angleterre, environ cinquante employés qui se sont rendus coupables de soustractions de lettres contenant des valeurs. Ces vols s'exerçent surtout sur celles qui renferment des bijoux. Le chef de la division des lettres volées a plusieurs commis sous ses ordres, constamment occupés à découvrir ceux des bureaux particuliers dans lesquels les soustractions ont été faites. Plusieurs centaines de réclamations de lettres sont, en un seul jour, parvenues au directeur-général des postes. L'année dernière, les frais de justice, dans la poursuite des employés coupables, se sont élevés à 10,000 liv. sterl. (120,000 fl.) On a calculé que le montant des valeurs, en argent et bijoux, qui se sont perdus, en passant par la poste, a été, dans l'espace de douze mois, de 50,000 liv. sterl. (600,000 fl.)

M. Fr. Botgorschek première Flûte du Théâtre-Royal Français, est de retour en cette résidence de son voyage artistique, après avoir donné avec un grand succès, pendant ... hiver passé et en société avec M. Belcke, plus de ... dans les différentes villes du royaume. Les amateurs de la flûte ap-prendront avec plaisir que M. Botgorschek, ayant quelques heu-res de disponibles, se propose de les consacrer à l'enseignement.

Nous voyons avec plaisir le *...-Courant* consacrer quelques lignes à la solennité musicale à laquelle nous avons assisté, di-manche dernier, et qui avait réuni une assemblée très-nombreuse à la Salle *Diligentia*.

L'article de notre journal officiel prouve, que le gouvernement est pénétré de l'importance, pour l'état, d'un enseignement musi-

cal bien dirigé. Il n'est plus permis aujourd'hui de méconnaître la haute influence qui exerce la musique sur la civilisation du peuple, dont elle développe les facultés intellectuelles, adoucit et polit les mœurs, en même temps qu'elle lui ouvre une source de nobles et douces jouissances.

Voici l'article du *Staats-Courant :*

Dimanche dernier, il a été donné un concert des plus remarquables à la salle *Diligentiâ.* Les anciens élèves du Conservatoire royal qui habitent cette résidence s'étaient réunis aux élèves actuels afin de prouver par un concert, exclusivement composé d'élèves de ce Conservatoire, jusqu'à quel point cette institution royale avait répondu au but de sa création. Le nombreux orchestre, dirigé habilement par M. F. W. Lubeck, le plus ancien élève du Conservatoire, a exécuté la *Symphonie héroïque* de Beethoven, l'Ouverture de *Don Juan*, une Ouverture de M. *J. J. H. Verhulst*, également ancien élève du Conservatoire, et une Ouverture de jubilé de M. *J. H. Lubeck*, directeur du Conservatoire. Tous ces morceaux ont été enlevés avec une justesse, une pureté, une vivacité et une perfection de nuance qui n'ont rien laissé à désirer, au point qu'on n'aurait pu attendre rien de mieux de maint de nos meilleurs orchestres. Rien dans cette exécution n'a pu faire remarquer à l'auditoire qu'il avait devant lui un orchestre composé de jeunes artistes dont plusieurs n'avaient pas encore fait à moitié leurs cours d'étude. Aussi cet auditoire n'est-il pas resté en faute de témoigner sa satisfaction par des applaudissemens réitérées. La même ovation a été faite aux élèves des deux sexes qui ont chanté ou exécuté des solos d'instrument et parmi lesquels on en comptait qui depuis quelque temps, font l'ornement des concerts dans nos principales villes. Pour la clôture une centaine de choristes de la section du chant se réunirent aux autres élèves pour exécuter le *Wilhelmus van Nassauwen* intercalé dans l'Ouverture de M. Lubeck, ce qui couronna dignement cette solennité musicale.

L'enthousiasme de l'auditoire monta à son comble lorsque M. Lubeck directeur et professeur du conservatoire parût au milieu de ses élèves qui lui posèrent sur la tête une couronne de laurier. L'auditeire en masse sanctionna par les plus vifs applaudissemens cet hommage rendu à celui qui, par son zèle et ses talens et aidé de ses collègues, a porté notre Conservatoire royal à une hauteur dont on peut continuer à attendre les meilleurs résultats.

Voici ce que nous lisons dans un journal de Paris *le Monde Musical*, à propos d'un de nos compatriotes :

Il y a un an à peine, nous disions à nos lecteurs tous les succès qu'obtenaient les deux frères Franco-Mendès dans ces intéressantes séances de musique instrumentale consacrées au culte de l'art dans son essence la plus relevée. Aujourd'hui, hélas ! la mort a détruit cette touchante confraternité. L'aîné des deux frères, M. Joseph Franco-Mendès, l'habile violiniste, a succombé à peine à l'entrée d'une carrière qui promettait d'être si brillante. Frappé par une perte aussi cruelle, son frère M. Jacques Franco-Mendès a cherché un soulagement à sa douleur dans un redoublement de zèle et d'ardeur pour ce bel art de la musique qui a fait pleurer et qui console : *Che assanna e che consola.*

Le concert que M. Jacques Franco-Mendès a donné la semaine dernière dans les salons de Pleyel a été un des plus intéressans de la saison. Le talent de ce violoncelliste distingué s'accroît tous les jours ; il nous semble avoir encore gagné en habileté mécanique et en puissance d'expression. M. Jacques Franco-Mendès a exécuté avec M. Hallé, le pianiste plein de verve, une belle sonate pour piano et violoncelle de Mendelsohn, et avec M. Gossmann, violoncelliste de mérite, une sonate pour deux violoncelles, dont le style élégant, la facture solide et l'ingénieuse disposition, montrent chez M. Franco-Mendès de non moins heureuses facultés pour la composition que pour l'exécution. M. Franco-Mendès s'est ensuite fait applaudir seul dans la fantaisie si remarquable sur *Lucie* dans sa touchante élégie et dans ses valses brillantes pour violoncelle et piano.

M. Franco-Mendès était entouré de l'élite de nos artistes.

— On écrit de Paris :

Le 5 mai, le célèbre Ellesiou, en sortant des bureaux du journal le *Charivari*, a été frappé d'apoplexie foudroyante. Tous les secours de l'art lui ont été prodigués presque sur le champ, mais sans résultat ; à 11 heures du soir, il avait cessé d'exister. Elleviou était âgé de 71 ans. Depuis plus de vingt ans il avait quitté le théâtre et s'était retiré dans le département du Rhône, où il jouissait de l'estime et de la considération universelle. Il était membre du conseil général.

Nous appelons l'attention de la police locale sur un objet qui provoque des plaintes générales chaque année à l'époque de la foire. Pourquoi permet-on la circulation, au milieu de la promenade du *Voorhout* et dans l'espace étroite qui se trouve entre les deux rangs de magasins, à des portefaix chargés d'énormes ballots qui à tout moment obstruent le passage resserré dont les promeneurs ont besoin pour circuler, aux marchandes de poisson, dont les paniers infects et dégoûtans salissent tous les passans, et à des marchands ambulans qui écrasent tout le monde avec leurs lourdes Brouettes ?

Il serait du devoir de l'autorité locale de faire cesser un pareil abus, qui nuit beaucoup à l'agrément que la Foire offre à la foule de visiteurs qu'elle attire chaque année.

Incendie de Hambourg.

Nos correspondances mentionnent une épouvantable catastrophe qui vient de frapper la cité la plus commerçante de l'Allemagne. Un affreux incendie a réduit en cendres une grande partie de la ville de Hambourg. C'est dans la nuit du 4 au 5 mai que le feu a éclaté dans une fabrique de tabac, dans la rue dite *Deichstrasse* ; de là les flammes se sont propagées avec une effrayante rapidité, dans les divers quartiers de la ville. Voici les noms des rues et des bâtimens publics qui, le 6 mai, à midi, ne présentaient plus qu'un monceau de ruines : *Rues :* le *Deichstrasse*, le *Steinwitte*, le *Rœdingsmarkt* (en partie), le *Mœnkedamm*, l'*Alte Wallstrasse*, le *Neue Wall* (en partie), l'*Adolphplatz* (en partie), le *Muhlenbrucke*, le *Bohnenstrasse*, le *Neue-Burg*, le *Hopfenmarkt*, le *Nicolai-Kirchhof*, le *Jungfernstieg* (en partie). *Bâtimens publics :* L'ancienne Bourse, l'*Alte Wasserkunst* (sauté par la poudre), le *Herrenmuhle* (idem), l'église St. Nicolas avec la tour (entièrement détruite), l'Hôtel-de-Ville (sauté par la poudre). Il paraît qu'aussi la Nouvelle Bourse, ce bâtiment magnifique, est devenue la proie des flammes. Voici comment s'exprime une lettre, en date de Hambourg : du 6 mai :

« L'épouvante est ici à son comble. Chacun s'en fuit emportant ce qu'il a de plus précieux ; les uns gagnent les faubourgs ; les autres se réfugient dans les champs, quittant entièrement ce théâtre de désolation. Quel affreux tableau ! Ici une tour qui s'écroule avec fracas ; là une maison dont les flammes consument les derniers restes. On a dû faire sauter et abattre une foule d'édifices et de maisons pour arrêter les ravages de l'élément destructeur. La Banque et l'Hôtel-de-Ville n'existent plus, cependant on a sauvé l'argent et les livres. Personne ne songe aux affaires. Les imprimeries du *Bœrsenliste* et du *Correspondant* n'existent plus; aussi ces feuilles n'ont-elles pas paru. Des chariots remplis d'effets sortent des portes de la ville. Les dégâts s'élèveront à plusieurs centaines de millions; jamais les sociétés d'assurances ne pourront indemniser les propriétaires. Le Bureau des postes est également en danger; il a été transféré à St. Paul. Il est impossible de décrire le trouble et la terreur qui règnent dans la ville. A chaque instant on fait répandre le bruit de nouveaux sinistres. Le *Neue Wall*, une des plus belles rues de la ville, et remplie de superbes bâtimens, ne présente plus, dans toute son étendue, que de tristes ruines. Le vent a varié à chaque instant, et le fait encore en ce moment ; tantôt il saute au sud-ouest, tantôt au sud ou à l'ouest. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer que le bassin intérieur et le bassin extérieur ont été préservés. Depuis le 3 avril nous n'avons pas eu de pluie. Le ciel semble nous en promettre en ce moment ; il n'y a que quelques fortes ondées qui puissent éteindre la mer de feu qui détruit successivement cette belle cité. La rue de l'Amirauté a été préservée jusqu'ici miraculeusement. On assure que 11 personnes ont perdu la vie, victimes de leur zèle pour chercher à éteindre l'incendie ou du moins à en arrêter les progrès. »

— On écrit de Vitteaux (France) :

« Samedi dernier, de cinq heures à sept heures du soir, notre pays a été le théâtre de scènes de terreur et de désolation impossibles à décrire. La journée avait été suffocante de chaleur ; le ciel était d'une pureté remarquable, à l'exception de quelques légères vapeurs blanches, grises, qu'un vent léger promenait sur la cime des montagnes. Les vapeurs s'amoncelèrent bientôt, et formèrent à l'ouest comme un rideau noir, cuivré, que le soleil perçait de temps à autre de ses rayons. C'était un spectacle magnifique qui ne devait pas tarder à être remplacé par un de ces orages tels que les hommes n'en avaient pas conservé de souvenir. A quatre heures, quelques coups de tonnerre ébranlèrent et dilatèrent une masse de nuages menaçans qui s'étaient arrêtés et comme fixés sur le bassin auquel est bâtie la ville de Vitteaux. Ces coups de tonnerre étaient si violens qu'ils brisaient les vitres. A ce fracas horrible se mêlait le bruit de la grêle et d'une pluie battante. Des éclairs nombreux sillonnaient les nues et venaient comme s'abattre et s'éteindre à nos pieds. L'épouvante était au comble. Ce n'était rien encore.

» A six heures, ce ne fut plus de la grêle, ce ne fut plus de la pluie, ce fut ce que je ne puis dire, puisqu'on fut tout-à-coup enveloppé, aveuglé, inondé par un déluge qui enfonça les toits de plusieurs maisons. Figurez-vous un lac immense qui briserait tout-à-coup la digue qui retient ses eaux ; figurez-vous ce qu'il adviendrait de la malheureuse contrée qui serait placée sous ce lac ; voilà à-peu-près notre situation pendant quelques minutes, trop longues encore pour nos angoisses.

» Les rues ressemblaient à des torrens qui entraînaient des arbres, des animaux surpris dans les champs, des voitures. Dans plusieurs parties de la ville, les habitans n'eurent que le temps de se réfugier dans leurs greniers. Il était impossible de porter des secours : l'orage avait *crévé* avec trop de rapidité. Un malheureux cultivateur de la commune de Boussey, qui retournait à sa ferme, traversait une rue ; tout-à-coup il disparut avec la voiture et les chevaux. Une femme allait trouver un abri aux premières maisons de la ville, et elle fut emportée au moment où elle touchait le seuil. Deux dames, l'une âgée, l'autre infirme, furent noyées dans leurs maisons. Le bureau de la poste aux lettres n'a pu sauver les registres de la comptabilité, les lettres et les paquets déposés. L'un des ponts de la route royale a été emporté, et avec lui les maisons voisines. La campagne est ravagée. Dans plusieurs champs, il serait impossible de reconnaître les limites, car récoltes, arbres, haies, sol même, jusqu'à la couche de *lias*, a disparu. Les montagnes sont sillonnées de profonds ravins. Des carrioles, des voitures, des instrumens d'agriculture en tout genre ont été entraînés. Chacun court après ce qui lui appartient et le retrouve à une, deux lieues, au milieu des champs, sur la lisière des bois. Ce n'est pas de sitôt qu'on pourra réparer les dégâts que l'on a soufferts.

» Cet orage est le troisième dont on ait gardé le souvenir ; l'un arrivé en 1789, avec une crue d'eau telle que les lits de l'hôpital nageaient dans les salles ; un autre le 2 juin 1832, qui exerça les plus grands ravages dans les vignes et les chenevières ; enfin, ce dernier qui les surpasse tous. »

On écrit de Paris, le 30 avril, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« On devrait permettre aux Français une alliance intime avec l'Espagne, car cette alliance est de l'intérêt général de l'Europe et particulièrement de celui de l'Allemagne centrale et de la monarchie prussienne ; elle ne peut contrarier que ceux qui voudraient anéantir la puissance maritime française dans la Méditerranée et toute influence de la France en Orient. Si les Anglais y parvenaient, ils feraient derechef de la France une puissance continentale révolutionnaire, ou frayeraient la voie à une alliance intime entre la Russie et la France, funeste à la nation allemande et à l'Italie. La bonne intelligence entre la France et l'Allemagne est donc la seule garantie de l'avenir, puisque l'alliance entre l'Angleterre et la France est impossible, et que l'alliance entre la France et la Russie serait un danger permanent pour la liberté de l'Europe. »

Dans notre dernier Nº nous avons reproduit un article du *Constitutionnel*, relatif à la polémique qui a été provoquée parmi la presse parisienne à l'occasion du discours de l'archevêque.

Il ne sera pas sans intérêt de voir comment s'exprime à ce sujet une feuille protestante. Voici l'article publié par le *Semeur :*

L'on s'occupe beaucoup du discours adressé au roi, à l'occasion de sa fête, par M. l'archevêque de Paris ; et qu'au grand scandale du *Journal des Débats*, l'*Univers* a publié sans qu'il ait été inséré au *Moniteur.* Selon la doctrine des *Débats*, [illegible] par leur insertion dans la feuille officielle, où ils sont [illegible] ment suivis des réponses du prince, qui leur servent [illegible] de correctif, que les discours prononcés devant le roi [illegible] palais, deviennent publics. Ce rigorisme d'étiquette [illegible] excessif, et nous ne comprenons pas pourquoi le pays se[illegible] vé, par le silence du *Moniteur*, des révélations que ceux [illegible] auraient ainsi pouvaient avoir l'honnête envie de lui fa[illegible] désirent le grand jour pour leur petite audace, à la bonne [illegible] re. M. Dupin n'a-t-il pas poussé sa pointe autrefois dans le [illegible] cours de félicitation au roi pour le nouvel an et pour [illegible] Pourquoi pas M. Affre ?

Il y a tant de choses dans le discours de celui-ci, qu'il es[illegible] mis d'être incertain sur celles qui ont offensé le roi. En le[illegible] sidérant toutes avec attention, il nous a paru qu'aucun des [illegible] exprimés par l'archevêque n'était indigne du citoyen ou du [illegible] teur, quoique tous ne fussent pas également du domaine de [illegible] les deux. Ce qui a paru étonner dans les paroles prononcées [illegible] donc bien moins de ce qu'elles signifient que de la position [illegible] bignë de celui qui les a dites.

M. Affre a parlé en citoyen, lorsque dans son discours [illegible] il a réclamé une plus grande liberté d'enseignement. Il [illegible] pas besoin d'une autre qualité pour insister sur l'accomp[illegible] ment des promesses de la Charte à cet égard. Ce qui fait ap[illegible] tre sous un faux jour les prétentions à cette liberté que le [illegible] catholique élève depuis quelques mois, avec un zèle [illegible] discours de l'archevêque semble devoir être le couronne[illegible] c'est précisément la confusion, dans tous ces efforts, de [illegible] rêt politique et de l'intérêt religieux. Que le croyant fasse [illegible] des droits du citoyen, rien n'est plus juste ; mais il impor[illegible] ce soit en sa qualité de citoyen, et non en sa qualité de cro[illegible] qu'il les revendique : les fonctions d'archevêque de Paris [illegible] M. Affre est revêtu, devaient donner au vœu de bon[illegible] qu'il a loyalement fait entendre, tout l'air d'une préten[illegible] clésiastique.

Un autre vœu bien légitime exprimé par M. l'archevêque [illegible] celui relatif à l'observation des jours consacrés à Dieu. Ic[illegible] pasteur nous semble s'être beaucoup trop effacé : au lieu [illegible] compter sur son ministère, le prélat en a appelé à la loi [illegible] avoir dit qu'il se repose sur le gouvernement du soin de [illegible] cesser les travaux publics pendant les jours destinés au [illegible] n'a pas fait difficulté d'ajouter, « qu'il espère qu'entraînés [illegible] ce puissant exemple, tous les Français respecteront ces [illegible] jours. » Eh quoi ! est-ce vraiment là tout ce que vous osez [illegible] rer ? L'Eglise se charge de nous procurer la liberté d'ense[illegible] ment, et c'est de l'état qu'elle attend l'impulsion pour [illegible] fidèles observent les dimanches et les fêtes ! Convenons [illegible] confusion est grande : il serait difficile de dire si elle est [illegible] tage dans les idées ou dans les faits. La majesté royale a [illegible] alarmer.

Mais si dans le premier cas, le citoyen s'est trop mont[illegible] dans le second, le pasteur peut-être trop peu, c'est surtout [illegible] le troisième vœu, avec quelque timidité qu'il ait été ex[illegible] avec quelque soin qu'on l'ait voilé, que les inconvénients [illegible] position officielle de l'archevêque se sont fait voir. « Nous [illegible] terons, Sire, à vos joies paternelles, a-t-il dit, en vous [illegible] de celles de la religion. Elle s'est applaudi, pendant les [illegible] res solennités, d'un retour plus sensible vers ses saintes [illegible] ques. » Ecoutons maintenant ce qui suit : « Puisse cette disp[illegible] s'étendre et s'affermir de plus en plus au sein de notre [illegible] aimée patrie. Si nos vœux ne sont pas pleinement exaucés [illegible] n'en accusons que nous-mêmes. Mais, malgré notre insuff[illegible] nous espérons, Sire, et avec une grande confiance. » Pui[illegible] nent tous les motifs que l'archevêque a d'espérer ; il espè[illegible] voyant le vide, le malaise, le désordre que l'irréligion [illegible] dans les ames, il espère dans les exemples donnés à la [illegible] par une auguste princesse, l'ange tutélaire de la royale ma[illegible] il espère dans les gages que le roi a donnés à l'Eglise par le [illegible] de pieux pontifes, dans les assurances qu'il a reçues lui [illegible] de son zèle pour la religion. Mais qu'espère-t-il donc ? Le [illegible] ne s'en est pas caché : le retour de tous aux saintes pratiq[illegible] n'excepte personne, et c'est au roi qu'il le dit.

Ce n'est pas nous qui protesterons contre les saintes har[illegible] des ministres de Jésus Christ ; mais nous ne les comprenons [illegible] ainsi. Ce nouvel essai n'a pas réussi à nous persuader qu'on [illegible] se avoir la mission d'allier le courage du pasteur avec la [illegible] rence du fonctionnaire. Il n'était certes pas loisible au fonc[illegible] naire de parler comme M. l'archevêque l'a fait ; et cep[illegible] M. l'archevêque peut-il jamais s'interdire le langage du pa[illegible] Ces devoirs qui se contredisent, font trop bien ressortir les [illegible] barras d'une position fausse pour que nous trouvions né[illegible] de nous y appliquer nous-mêmes. Chaque jour, à chaque [illegible] nous nous trouvons en face de difficultés croissantes ! [illegible] gé de répondre à ton pasteur par des paroles nettes et [illegible] quelle révélation issue de tice des rapports, quelle [illegible] leçon !

— Ce discours est ainsi apprécié par un journal [illegible] tant de Londres, le *Morning-Herald :*

« Les journaux de Paris commentent d'une manière [illegible] harangue de l'archevêque de Paris au roi. Ils vont jusqu'à [illegible] parer l'archevêque à Sixte V, déguisant ses plans ambitieux [illegible] jetant, non ses béquilles mais son masque. Nous ne voyons [illegible] dire le vrai, rien qui puisse justifier cette colère philoso[illegible] Le bon archevêque n'a fait qu'émettre des vœux pieux et [illegible] nables. Il désire que le dimanche, si honteusement mé[illegible] en France, puisse être sanctifié suivant la loi divine, et [illegible] clergé puisse avoir sa part d'influence dans l'enseignement [illegible] jeunesse. Les générations qui s'élèvent n'en vaudraient [illegible] moins quand elles recevraient une direction chrétienne [illegible]

— L'*Ami de la Religion* explique de la manière suivante [illegible] lence gardé par le *Moniteur* sur le discours de Mgr l'arche[illegible] à Louis-Philippe, et sur la réponse faite au prélat. « On ne [illegible] pas mettre, dit-il, le journal officiel en contradiction [illegible] *Débats*, ni surtout irriter la presse de l'opposition en publi[illegible] réponse de Louis-Philippe. D'un autre côté, on a trop de [illegible] pour prêter après coup à ce prince des paroles qu'il n'a [illegible] tes. Voilà pourquoi on se tait.

— Suivant le *Commerce*, voici comment le roi Lo[illegible] Philippe aurait répondu au discours de l'archevêque [illegible] Paris :

« Après avoir pris acte, en passant, de ce fait que les [illegible] prononcés aux Tuileries ont été communiqués d'avance [illegible] réduit quelque peu le mérite de spontanéité des répo[illegible] sont faites, mais ce qui donne en même temps un ca[illegible] marqué à ces mêmes réponses, nous ajouterons que l'[illegible] suppléée en quelque sorte ce soir au silence du *Mon*[illegible]

naître implicitement la réponse du roi à l'une des de- de M. l'archevêque. Le *Messager* nous apprend que le hier à Saint-Cloud visiter les travaux de construction y exécute en ce moment, et nous pouvons ajouter que aux étaient en pleine activité lorsque le roi s'y est pré- et qu'ils ont continué en sa présence. Or, c'était hier le l'*Ascension*, l'une des fêtes consacrées par le Concordat. »

journaux de Paris qui défendent le discours adressé archevêque au roi Louis-Philippe, contiennent des très-violens que le *Journal des Débats* ne manque relever et de combattre. Voici ce que nous lisons un de ses derniers numéros :

us assistons en vérité à un étrange spectacle.

dis que les uns font un crime au gouvernement de la pro- suivant nous très-légitime et très-sensée, qu'il accorde gé catholique, les autres, abusant de cette protection, chent de méconnaître les intérêts et les droits du catho- ; en sorte que ceux-ci blâment le gouvernement de trop pour la religion, et ceux-là de ne pas faire assez. Nous pas besoin de dire que, des deux côtés, il y a concert res, de provocations et de menaces contre le pouvoir ; car a triste destinée des partis extrêmes de se déconsidérer en- plus par leur violence que par leur déraison.

Y a-t-il de vrai dans ces reproches contraires ? Une seule c'est qu'ils établissent clairement, par leur contradiction que le gouvernement, en matière de religion, est resté aux principes qu'il a su faire prévaloir en matière politi- c'est-à-dire qu'il a été modéré, raisonnable, également de la persécution et de l'engouement, aussi inébranlable sa résistance aux passions subversives de tout esprit reli- qu'inaccessible aux entraînemens d'un faux zèle et d'une on aveugle. En d'autres termes, le gouvernement a voulu triompher dans la direction des affaires religieuses le sys- qui a si complètement réussi dans l'administration politique tat, le système du juste-milieu.

C'est bien pour cela que les faux libéraux et les faux dévots nent de concert le gouvernement, qui ne veut ni persécu- contre les prêtres, ni persécution au profit des prêtres. En le moyen de n'avoir pas tort, quand on ne flatte les passions sonné, quand on ne veut ni obéir à l'intolérance soi-disant blique des uns, ni caresser les rancunes soi-disant reli- es des autres, quand on ne veut être ni athée ni fanatique, écuteur ni dupe, quand on résiste également à tous les à toutes les clameurs, à toutes les folies, à toutes les tions odieuses ou ridicules qui prennent, pour se faire er, un masque religieux ou politique ? Oui, cette modéra- est un grand tort, par le temps qui court, aux yeux de es gens. C'est le tort du gouvernement de Juillet. S'il fait profession d'intolérance envers le clergé catholique, ux libéraux battraient des mains. S'il s'était laissé influen- ar les flatteries ou les menaces des coteries religieuses, il l'idole des faux dévots. Comme il est resté fidèle à la loi et itable intérêt de l'état, il est l'objet des malédictions des des autres. C'est justice.

principal organe de la faction soi-disant religieuse disait en parlant de l'éducation universitaire donnée aux fils du « Le roi aime l'Université ; il trouve *suffisante la dose de reli- et de moralité* qu'elle administre à ses élèves ; fort bien ! le roi envoie aux colléges de l'Université ses enfans et les de ses enfans ; il en est le maître ; nous n'avons rien à Mais si d'autres pères de famille ne *partagent pas les goûts* , s'ils croient devoir être *plus exigeans en fait de moralité religion*, de quel droit prétendrait-on les contraindre à l'exemple du roi ? Autant vaudrait leur enjoindre de ier leurs fils à des protestantes, sous prétexte que M. le duc léans a épousé une luthérienne..... »

le voit, ce n'est plus seulement à la personne politique s'attaque dans la royauté ; c'est le père de famille qu'on déconsidérer, c'est l'éducation qu'il donne à ses enfans veut entacher de ridicule et frapper de discrédit.

Eh quoi ! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage ?

hommes qui devraient prêcher le respect de la royauté, ne ce que pour se montrer fidèles au précepte de celui qui a *Rendez à César ce qui est à César*, ces hommes s'ingèrent de quer non plus seulement des faits publics, mais des actes qui ent ne relever que de la conscience et appartenir exclusi- nt à la vie privée. Quoi ! le chef constitutionnel de l'état, onfiant ses fils à l'éducation publique, en les plaçant sous la eillance de l'Université, se serait montré père moins scrupu- moins *moral* que les rédacteurs de l'obscur journal que citons, en faisant élever les leurs par des prêtres de leur rie ! N'est-ce pas là, de la part de ces religieux écrivains, prétention aussi odieuse que stupide ?

el est cependant le style que ces soi disant conservateurs ent au service de leurs passions de sacristie. Tout leur est pour les satisfaire. Ils se disent les défenseurs de la révolution uillet, mais à condition qu'elle abaissera devant l'encensoir que sous la poussière de leurs pieds, son glorieux drapeau. ent le maintien de la Charte, mais à condition qu'on y ra la tolérance religieuse. Ils ne demandent pas mieux que téger le trône, mais à condition que le trône se laissera ner ! Etranges protecteurs ! Dominateurs impuissans ! Com- donc par produire vos titres et dites-nous qui vous êtes ? votre force ? où sont vos appuis ? Vous voulez gouverner : ez donc par montrer que vous savez obéir ! Vous voulez les rois ; commencez donc par les respecter !

Extérieur.

TURQUIE.

Observateur Autrichien publie des nouvelles de Constanti- à la date du 20 avril. Sélim Bey, nommé commissaire Porte, pour examiner l'état des choses en Syrie, était parti pour sa destination. Il est accompagné du Férik, Kara-Ali- ha.

écrit de Marseille :

uebot le *Scamandre* apporte des nouvelles de Constan- , en date du 17 avril et d'Alexandrie jusqu'au 22 du ois. Ces dernières se trouvent antérieures à celles qui arrivées par la malle anglaise ; aussi n'empruntons- la lettre de notre correspondant que les passages relatifs à la Syrie.

Quant à Constantinople, on continue les armemens contre la Grèce, et l'espérance d'un arrangement à l'amiable paraît s'éloigner de plus en plus.

Constantinople, 17 avril 1842.

Les affaires de la Grèce, loin de marcher vers une solution satisfaisante, deviennent, au contraire, tous les jours, de plus en plus difficiles. La Sublime-Porte a répondu aux deux notes collectives des représentans européens : qu'elle avait toujours été disposée à vivre en bonne intelligence avec les puissances limitrophes, mais que la Grèce se montrait depuis quelque temps très-hostile envers elle ; qu'elle avait des comités organisés ouvertement pour révolutionner les pays ottomans ; que des tentatives pour soulever les Chrétiens étaient faites chaque jour ; qu'enfin, le gouvernement du roi Othon avait établi dans les relations des deux états une extrême froideur et un ton hautain qui n'était nullement convenable. La Porte a fait en même temps pressentir qu'elle était disposée à chercher dans les chances de la guerre le moyen de mettre un terme à cet état de choses. Elle a ajouté que pour ce qui concernait la mission de M. Mavrocordato, elle rendait justice à son mérite et à ses qualités personnelles, mais qu'elle ne consentirait jamais à négocier avec lui un nouveau traité, attendu qu'il en exitait déjà un.

Jeudi passé, sir Strafford-Canning a eu avec Sarim-Effendi une très-longue conférence, dans laquelle il a été question des affaires de la Grèce ; on n'en connaît point le résultat.

En attendant, le gouvernement turc a continué ses préparatifs militaires, et c'est à cette petite velléité belliqueuse que le commerce européen a dû de pouvoir effectuer la vente de quelques milliers de fusils, genre de transaction qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années, les fabriques indigènes ayant suffi aux besoins de l'état. C'est la maison française, David Glavany et Comp., qui a effectué le placement de 15,500 fusils belges, au prix de 100 piastres pièce, payable par à-comptes de 50 mille piastres chaque mois.

RUSSIE.

Une lettre de St.-Pétersbourg, du 21 avril, porte :

« M. le ministre de la guerre est parti d'ici le 14 pour se rendre dans les provinces du Sud. Les principaux endroits qu'il touchera sont Kiew, Sébastopol et Tiflis. Il restera le plus longtemps dans cette dernière ville. Le but de son séjour à Tiflis est de faire des changemens et des réformes dans le réglement du gouvernement qui a été rendu l'année dernière pour ce district et qui n'est plus assez en rapport avec la situation des affaires du pays. M. le comte Kleinmichel aide-de-camp général remplit par *intérim* les fonctions de ministre de la guerre. M. le feld-maréchal prince Paskewitsch, après avoir passé plusieurs semaines dans cette résidence, est reparti la semaine dernière pour Varsovie.

» M. Pérowski, aide-de-camp général, chef du corps d'armée détaché d'Orenbourg, a reçu pour 50 ans sans payer d'impôt foncier, 20,000 dessetines des biens de la couronne, encore libres dans le gouvernement de Saratow, dont il aura à payer annuellement la dîme du revenu au trésor de l'Empire. »

ITALIE.

Une lettre de Vienne, du 2 mai, porte : Des nouvelles de Florence annoncent que l'archiduchesse Marie-Anne, fille cadette du grand-duc (née le 9 juin 1840), est morte, après une courte maladie, à la grande douleur de ses augustes parens.

— On mande de Venise, le 29 avril :

« Le 21 avril, une frégate autrichienne, construite à l'arsenal de la marine impériale et royale a été lancée à l'eau. Elle sera armée de 50 canons, dont 2 à la Paixhans. La belle construction et la perfection de toutes les parties de ce vaisseau prouvent que notre arsenal peut rivaliser avec ceux des premières nations maritimes. »

BAVIÈRE.

On écrit de Munich, le 3 mai :

« S. A. R. le prince Luitpold de Bavière, est arrivé ce matin, en parfaite santé, dans cette capitale, de retour de son voyage en Italie. Près de Furstenried, le corps d'officiers du premier régiment d'artillerie, a été au-devant de son auguste chef.

» Le baron de Bourgoing, envoyé de France, est arrivé ici de Paris, de retour d'un congé de plusieurs mois. »

WURTEMBERG.

Le *Mercure de Souabe* publie les bulletins ci-après :

« Stuttgardt, le 5 mai.

» Depuis quelques jours, S. M. le roi a été atteint de la fièvre catarrhale qui règne ici en ce moment. Hier S. M. a été saignée. Le roi a passé une bonne nuit, et se trouve ce matin, presque sans fièvre.

» Stuttgardt, le 6 mai.

» Hier au soir S. M. a encore eu une légère atteinte de fièvre ; cependant elle a passé une nuit très paisible, et se trouve ce matin assez bien. »

— On lit dans le *Correspondant de Nuremberg* :

« D'après un bruit certain, les travaux de fortification de la forteresse d'Ulm seront suspendus pendant quelque temps ; nous n'en connaissons pas les motifs. »

PRUSSE.

Une lettre de Berlin, à la date du 2 mai, porte :

« Il paraît qu'on a pris en haut lieu la résolution de nommer en Syrie un consul-général de Prusse, qui aurait son siége à Jérusalem. On désigne pour ce poste M. de Wildenbruch qui est le plus ancien capitaine du régiment des cuirassiers de la garde et qui pendant son voyage en Syrie a pu se mettre parfaitement au courant de la situation de ce pays, et de la langue orientale. Malgré cette nouvelle position, il ne quittera pas la carrière militaire et sera provisoirement remplacé à son régiment.

» Les Etats-Provinciaux qui se réunissent au mois d'août auront à délibérer, paraît-il, sur une des questions les plus importantes de ces derniers temps, c'est-à-dire, sur le changement de la procédure criminelle dans les provinces orientales de la monarchie.

» Le conseil d'état discute en ce moment une loi, qui, si elle est mise en vigueur produira une vive sensation. Par suite de l'augmentation des divorces, on aurait proposé de défendre aux époux divorcés de jamais se remarier avant la mort de l'un d'eux. Il se trouve ici des hommes qui ont été mariés successivement avec quatre femmes vivantes encore et qui ont eu des enfans de chacune d'elles. Il n'est pas besoin, je pense, de démontrer combien l'éducation de ces enfans doit souffrir d'un pareil état de choses. »

DANEMARCK.

On vient de publier à Copenhague le budget de 1842. Les recettes y sont portées à 15,287,190 Th. (168,000 de moins qu'en 1841), et les dépenses à 14,952,657 Th. (900,000 de plus qu'en 1842).

BADE.

Une lettre de Carlsruhe, en date du 2 mai, mande ce qui suit :

« On distingue les membres de la Chambre qui va se réunir en partisans de l'opposition et en ministériels ; on calcule que le ministère aura 23 voix en sa faveur, et l'Opposition, y compris 6 doubles élections 33. L'on considère peu de membres comme étant encore indécis. Ce calcul offrirait au pays un triste avenir si le mot *Opposition* se prenait dans l'acception qu'on lui a donnée en Angleterre et en France. Mais ce partage n'en exclut pas un autre plus exact. Des 31 députés qui se sont rangés pour la déclaration sur le manifeste, plusieurs avaient auparavant une opinion opposée et sont encore éloignés de l'extrême opposition. Les doubles élections ne sont pas encore décidées ; mais les districts dans lesquels elles ont eu lieu contiennent beaucoup d'électeurs qui regardaient comme un point d'honneur de ramener dans la Chambre quelques coryphées des Etats badois ou quelques-uns des anciens députés, qui, cependant actuellement qu'on a atteint ce but, emploieront leur crédit pour rétablir la paix. Enfin entre les députés comptés comme opposans, ainsi qu'entre ceux comptés parmi les ministériels un petit nombre appartient à l'extrême gauche, une autre petite partie à l'extrême droite. Si l'on déduit le nombre de ces députés de la totalité, il reste un centre nombreux auquel on peut ajouter les membres regardés encore comme douteux ; un centre composé d'hommes modérés, véritables patriotes, un centre, persuadé de sa force, et qui est déterminé à soutenir le ministère aussi long-temps que le bien du prince régnant ou du pays le demandera. »

FRANCE.

On écrit de Paris, le 8 mai :

Le roi a quitté les Tuileries hier après-midi pour aller habiter Neuilly.

A midi et demi, le conseil des ministres s'est assemblé au grand complet, sous la présidence du roi. La séance a duré jusqu'à deux heures.

— Un grand nombre de perquisitions et de visites domiciliaires ont été faites dans la matinée d'aujourd'hui notamment dans les faubourgs St.-Antoine, St.-Denis et du Temple. Un marchand de vin de la rue des Marais-du-Temple a été arrêté.

On prétend que Quénisset est toujours à la Conciergerie, et que c'est par suite de nouvelles révélations de ce dernier qu'auraient été faites ces dernières arrestations.

Hier, dans l'après midi, M. le procureur-général Hébert s'est rendu à la préfecture de police ; ce matin ce magistrat a eu une entrevue avec le garde des sceaux, M. Martin (du Nord).

Le *Messager* se borne à reproduire un article de la *Gazette des Tribunaux* qui ne mentionnait que les noms de deux personnes arrêtées, MM. Poncelet et Considère. Le *Moniteur Parisien* contient la note suivante :

« L'autorité, instruite de nouvelles menées de la part de gens compromis, la plupart dans des complots antérieurs contre l'état, et ayant acquis la certitude que des projectiles, de la poudre, des cartouches, se fabriquaient par leurs mains, a fait opérer, dans les journées d'hier et d'avant-hier, vingt-deux arrestations. Une saisie de bombes incendiaires a été faite notamment chez le sieur Orit, tailleur. Parmi les personnes arrêtées, on cite les sieurs Considère, acquitté dans les procès de Darmès et de Quénisset, Poncelet, Piégard, condamnés et amnistiés dans l'affaire de la rue des Prouvaires et plusieurs autres qui ont été également impliqués dans des complots de la même nature. »

— S'il est vrai, comme on l'assurait hier à la bourse, que la proposition d'exécuter le chemin de fer de Paris à Bruxelles aux conditions voulues dans le projet de loi présenté à la Chambre des Députés, ait été faite au gouvernement par M. le baron Rothschild, on pourrait considérer cette ligne comme une de celles dont l'exécution est assurée ; car on prétendait que la compagnie avait l'intention d'en pousser les travaux avec une activité telle qu'avant peu d'années elle pût être livrée à la circulation. L'achat des terrains, les travaux de terrassement, de tranchée, les ponts, les aqueducs, la pose des rails marcheraient simultanément. La Compagnie garantirait la solidité des travaux.

— Nous avons annoncé hier la saisie faite Passage Violet d'un grand nombre de projectiles et munitions de guerre.

M. Jourdain, juge d'instruction, a continué aujourd'hui les opérations de l'information.

— On assure que le gouvernement s'est enfin décidé à fixer pour le milieu du mois d'août prochain l'époque des élections générales.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :

Des forces navales françaises ont enfin paru devant Tanger. Le bateau à vapeur le *Grondeur*, expédié de Toulon à Lisbonne, a porté les ordres du ministre à M. le capitaine de vaisseau Turpin, commandant la station de Lisbonne, et cet officier est parti aussitôt avec le vaisseau l'*Iéna* et la frégate l'*Africaine*. L'arrivée de cette petite division à Tanger a jeté l'alarme dans la population. Un grand nombre de familles, croyant que la ville allait être bombardée, gagnaient précipitamment la campagne ; leur frayeur venait surtout de ce qu'elles prenaient notre division pour l'escadre américaine, et s'imaginaient qu'on allait tirer vengeance de l'outrage fait au consul de cette nation. Le peuple s'est calmé quand il a reconnu le drapeau tricolore.

Après avoir échangé des dépêches avec le consul de France, le *Grondeur* est parti pour Oran, et la division de M. Turpin, en attendant des instructions du général Bugeaud, se livre à l'exercice du canon entre Tanger et Oran.

En réponse à l'article dans lequel la *Gazette de France* recommande à ses amis de faire prévaloir au sein des colléges électoraux la prétendue ligne *royaliste* tracée par M. de Villèle, le

Journal des Débats dit qu'il ne demande pas mieux que de voir le nom de M. de Villèle écrit en grosses lettres sur la bannière du parti légitimiste ; car il n'est pas de nom plus significatif. M. de Villèle a été ministre, pendant 4 ans, sous la Restauration, et ministre tout puissant. Il a été, pendant quatre ans, le maître absolu de la France, et voici cette fameuse ligne *royaliste* qu'il a suivie : M. de Villèle a renvoyé brutalement M. de Châteaubriand, tenté de rétablir le droit d'aînesse, par respect pour l'égalité civile, doté la France de la loi du sacrilége par amour pour la liberté religieuse. M. de Villèle nous a donné la loi de la censure facultative, pour étouffer la liberté de la presse que la *Gazette de France* ne trouve pas assez grande sous le régime actuel.

Dans son zèle pour la liberté de l'enseignement, M. de Villèle a persécuté, chassé de leurs chaires, les plus illustres professeurs de l'université. Dans son profond respect pour la liberté électorale, le grand ministre de la *Gazette de France* a forcé les électeurs au mépris de la loi, à voter à bulletins ouverts, afin de pouvoir destituer tous les fonctionnaires qui voteraient selon leur conscience, et non selon l'ordre du ministre. C'est encore M. de Villèle qui a contraint à se réfugier dans les rangs de l'opposition les hommes les plus monarchiques, les plus fidèles au trône aussi bien qu'à la Charte, les Châteaubriand, les Lainés, les Royer-Collard, les Portalis, la majorité si sage de la Chambre des Pairs, les amis les plus illustres et les plus éclairés de la Restauration. En un mot, sous le ministère de M. de Villèle, un immense abîme a été ouvert entre la France et la branche aînée des Bourbons. Voilà donc cette ligne que les royalistes doivent suivre aveuglément, sous peine d'être attaqués selon la très-claire menace que leur adresse la *Gazette de France*, par les gazettes que dirige M. l'abbé Genoude. La ligne de M. de Villèle, qui ne craint pas de partager le ridicule des intrigues de la *Gazette de France*, qui, après dix années de retraite et de silence reparaît, donnant la main à M. de Genoude ; cette ligne, disons-nous, séparera nettement ceux qui veulent la liberté et la monarchie constitutionnelle de ceux qui ne veulent ni l'une ni l'autre.

— Le *Commerce* s'exprime ainsi sur la discussion des chemins de fer :

« La chambre a terminé à-peu-près aujourd'hui ce profond travail de classement qui doit la rendre, lui dit-on, si glorieuse dans le monde. Malheureusement, si elle a beaucoup voté, on peut dire qu'elle n'a encore rien fait de sérieux : car, en vérité, ce n'est pas agir sérieusement que de se livrer à toutes les fantaisies de l'imagination, de tracer sur le papier d'impossibles programmes et de rédiger une loi comme on bâtirait le plan d'un roman.

» Rendons justice à cette assemblée: si, dans la pratique, elle est timide, indécise, cette fois, dans la théorie, elle se sera montrée hardie, magnifique, ardente jusqu'à l'excès. Dans l'ordre moral, nous avions l'homme à projets ; dans l'ordre politique, nous aurons désormais les lois à projets, et celle dont nous parlons sera le modèle du genre. En effet, il n'est pas une ville importante, pas un des quatre points cardinaux du royaume qui n'ait sa riche part dans les votes de la majorité. Le programme est tracé ; il est vaste, il est gigantesque : Napoléon lui-même aurait reculé peut-être devant ses proportions. Mais l'œuvre de la théorie est finie, celles des faits va commencer, et c'est là que nous attendons la Chambre. C'est là, et là seulement, qu'elle donnera la mesure de sa force et de son intelligence. »

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Woensdag den 11 maart.

de Aardbeving op het eiland Martinique,

melodrame in vier bedrijven, voorafgegaan door een voorspel, naar het fransch. Versierd met vier geheel nieuwe, daartoe vervaardigde decoratien, geschilderd door, en onder het opzigt van de heeren B. J. en H. van Hove Bz., enz. Nooit in Nederland op eenig tooneel vertoond.

De aanvang ten ZEVEN ure.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 12 mai 1842. (Représentation n° 3.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner :

La première représentation de : M. DE MAUGAILLARD, OU LE PREMIER JOUR DES NOCES, comédie en un acte en prose, par M. Rosier. Suivi de : LE DOMINO NOIR, opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

On commencera à SEPT heures.

Prix des Places : Stalles, 2 fl. 90 c. ; — 1er Rang, 2 fl. 60 c. ; — Loges grillées, 2 fl. ; — 2e Rang, Amphithéâtre et Baignoires, 1 fl. 70 c. ; — Parquet, 1 fl. 30 c. ; — 3e Rang, 50 c.

ANNONCES.

CIRQUE TOURNIAIRE,

DIRECTEURS PRIVILÉGIÉS DE LL. MM. IMPÉRIALES DE TOUTES LES RUSSIES.

Au *Plein.*

Mercredi le 11 Mai 1842.

Exercices, Scènes équestres; Chevaux dressés, et Exercices des vrais Bedouins.

4567.

Théâtre National de Fougeroux.

Le soussigné, encouragé par la vogue flatteuse qu'il a eue en cette résidence, à la Foire de l'année dernière, a l'honneur d'informer le public que, nonobstant le malheur qu'il a essuyé dernièrement à Rotterdam, où sa tente a été consumée par un incendie, il est parvenu à s'en procurer une autre tout aussi élégante et aussi bien distribuée où il se propose de donner cette année des *Vaudevilles*, des *Comédies*, des *Drames*, des *Ballets*, etc., etc.

Il ose se flatter que le public daignera applaudir à ses efforts en l'honorant d'un nombreux auditoire comme précédemment, faveur dont il tâchera de se rendre de plus en plus digne.

Le programme des représentations sera publié tous les jours par affiches.

J. FOUGEROUX,

4564. *Directeur du Théâtre National*, au Plein.

Théâtre des Frères Lehmann,

dans la grande loge sur le Plein, à côté du Cirque.

Demain mercredi, la 3me représentation de la troupe des Pantomimistes Russes, sous la direction des FRÈRES LEHMANN, sera composée, de :

PREMIÈRE PARTIE.

Le Campagnard Trompé,

Ballet Comique, en un acte,

dans lequel M. et Mad. Deulin danseront un pas de deux, et Mlle. Adelaïde Lehmann, élève du Conservatoire Royal de Paris exécutera un pas-seul.

SECONDE PARTIE.

LES DEUX CHINOIS,

MM. *Deulin* et *Nicola*, les deux plus célèbres artistes de l'Angleterre, nouvellement engagés.

TROISIÈME PARTIE.

Récréations Japonaises,

exécutées par tous les artistes qui forment la Troupe et parmi lesquels se trouve M. Hengler, le plus extraordinaire de tous les Funambules de l'Angleterre, qui paraît pour la première fois en Hollande.

Le spectacle sera terminé par :

La Nymphe Enchanteresse,

Pantomime, en deux actes, mêlée de superbes Métamorphoses.

On commencera à 8 1/2 heures du soir.

Les costumes sont brillans. Les décors nouveaux sont peints par M. C. Lehmann. 4559.

Mons. PONSOLLE,

l'intrépide dompteur d'animaux,

donnera tous les jours, quelques représentations pendant la Kermesse, avec ces animaux féroces. La Ménagerie est située *Korte Voorhout*, vis-à-vis le Théâtre-Royal. 4549.

Vente publique de Fleurs, Plantes, d'Arbres fruitiers, etc.

Mercredi prochain, 18 mai 1842, à 11 heures du matin, M. LOUIS VERSCHAFFELDT, Fleuriste de Gand, vendra publiquement dans le local de M. Mooyman, à la *Toison d'Or* dans la rue dite *Raamstraat* à La Haye une collection de 200 différentes sortes des plus nouveaux *Dahlias* anglais qui à toutes les expositions ont emporté les premiers prix, de 50 nouveaux *Rhododendrons arboreas*, de 100 nouvelles sortes de *Roses mensuelles*, de toutes les plus nouvelles espèces de *Camélias*, d'*Azaléas indicas*, de *Driandreas* et de *Banksias*, ainsi que d'd'Orangers en fleurs. Il vendra en outre une collection des plus nouveaux *Geraniums* et *Pensées* anglais, ainsi que de *Fuchsias*, etc. Le tout à voir le mardi 17 mai, au local susmentionné et aux heures ordinaires. 4546.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART A L'ÉTRANGER, un *COUPÉ VIGILANTE.* S'adresser à M. Ritzenthaler, *Casuariestraat*, à La Haye. 4566.

CONTINUATION DE LA VENTE

DU MAGASIN D'AMEUBLEMENT

de MM. J. A. Schick et Cie, à La Haye,

AVEC RABAIS DE 30 A 60 POUR CENT.

Tapis Savonnerie, Moquettes, Escaliers, Tapis de table, etc. ; Papiers très-riches, Etoffes diverses et Mousselines pour rideaux ; Glaces de Paris avec cadres dorés et autres ; Ameublemens complets, et Meubles diverses en bois d'Ebène, Palissandre, Acajou, Meubles en boule ; Superbe Table en Marbre Mosaïque et Sculpté ; véritables Laques de la Chine et du Japon ; Candelabres, Pendules ; une Orgue de Vienne, jouant 35 morceaux, tels que : les Ouvertures de *Don Juan*, du *Barbier de Séville*, de la *Dame du Lac*, etc., etc. 4457.

Magasin de Nouveautés au Prix fixe

A La Haye, rue dite *Korte Pooten*, N° 179.

L. OBERWARTH ET COMP., fabricans et commissionnaires brevetés, de Paris, ont l'honneur d'annoncer au Public qu'outre leur magasin susnommé, ils seront déballés pendant la présente Kermesse dans le *Voorhout*. Le 15 mai, ils arriveront à Breda et le 22 mai à Dordrecht avec un assortiment très-complet de tout ce qu'il y a de plus moderne en Nouveautés, Shalws, Echarpes, etc., pour la saison d'été. Ils vendent en gros et en détail aux prix de fabrique. 4569,

Hôtel de Bellevue, à La Haye.

Le propriétaire du bel Etablissement de *BELLEVUE*, connu sous les rapports les plus avantageux, depuis nombre d'années, tant par sa situation riante, que par son emplacement superbe à la proximité des belles promenades du Bois de La Haye, a l'honneur de communiquer au public distingué, qu'il vient de faire plusieurs nouveaux embellissemens dans son spacieux Hôtel, qui le rendent digne d'y recevoir les Hôtes de la classe la plus élevée.

Il a en même temps l'honneur d'annoncer, qu'à dater de ce jour, il tiendra Table d'Hôte pendant toute la belle saison, à quatre heures et demie.

Comme l'espace de son Hôtel et la mutation continuelle des voyageurs, fournit presque toujours l'occasion de recevoir ceux qui lui font l'honneur de descendre chez lui, il prie le public bienveillant, de ne prêter aucune attention aux gens apostés même au loin, pour les prévenir que l'Hôtel de Bellevue est entièrement occupé.

La Haye, 10 mai 1842.

4565. R. MAITLAND.

A Louer,

au centre de la ville, un commode et élégant Appartement. S'adresser au bureau de ce journal. 4542.

Etablissement des Bains de Mer à Schéveningue,

Table-d'Hôte, Dimanche le 8 mai, le Dimanche et le lendemain, et tous les Dimanches suivans à 4 heures.

C. GLAD,

a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Bronzes, Bijouteries, Porcelaines, etc.

J. A. MONCHEN,

Confiseur-Glacier, rue dite *Lange Houtstraat*, a l'honneur de prévenir le Public que durant la *Kermesse*, on trouvera chez lui toutes sortes de GLACES, PUNSCH A LA ROMAINE, des RAFRAICHISSEMENS et toutes sortes de PATISSERIES. Le service se fait avec promptitude.

ARNOULT & Ce, Machands Tailleurs, rue dite *Venestraat* n° 149, ont l'honneur d'annoncer, qu'ils viennent de recevoir les étoffes les plus en vogue pour la saison d'été.

Ils sont toujours approvisionnés de Draps français, dans les plus belles qualités.

Société des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam.

SERVICE ENTRE AMSTERDAM ET HAMBOURG

EN CORRESPONDANCE DE LUBECK ET ST.-PÉTERSBOURG.

Traversée : 30 heures.

Départs : d'Amsterdam les 5, 10, 15, 20, 25 et 30. d'Hambourg les 5, 10, 15, 20, 25 et 30. de chaque mois.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 9 MAI.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 7 mai.	Cours du 9 mai. Fluctuations	
Dette active.	5	—	de 101 1/4	à 101 3/16
d° d°	2½	52 7/16	» 52 1/4	» 52 1/2
d° différée		—	» 16/64	» —
Billets de chance.		—	» 26 1/2	» 26 9/16
Syndicat	4½	93 1/4	» 93	» 93 1/4
d°	3½	77 9/16	» 77 1/4	» —
Société de Commerce	4½	154 7/8	154 3/8	» 154 3/4
d° nouvelle	4½	—	—	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes.	5	99 3/8	» 99 3/16	» 99 3/16
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 5/8	» 105 3/4
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» —	» —
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» 69 7/8	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» —	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 1/4	» 89 3/8
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	£	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	21 5/16	» 20 15/16	» 21 1/16
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques.	5	—	» 107 1/8	» —
d° d°	2½	—	» 55 15/16	» 56
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5		» —	» —
d° à Londres.	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres.	3		» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835.	f	—	» 151 1/2	» 152
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 69	» 69 1/4
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3		» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 9 MAI.

	Int.	
Métalliques.	5	111
Naples.	5	—
Ardouin.	5	21 1/2
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 1/2
Lots de Hesse.		25 1/2

Cours après la Bourse (2 1/2 heures) :

Ardouin 21 1/8

Idem, Primes à 1 mois :

BOURSE DE VIENNE DU 2 MAI.

Métalliques, 5 %	108 7/16	Lots de 1834.	
Dito, 4 %	99 7/8	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE LONDRES DU 7 MAI.

Cons. 3 %.	92 1/2, 5/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %.	53
Dito dito 5 %.	101, 101 1/8
Dito Emprunt 1837, 3 %.	—
Espagne.	23 5/8
Portug. (nouv.)	—
Russes.	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de la CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.